



## Consultation Multilatérale

### Examen régional de l'Afrique de la mise en œuvre du Pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières

#### Domaine thématique 3

#### « Soutenir l'intégration des migrants et leur contribution au développement »

Jeudi 1er juillet 2021

Co-responsables : OMS, OIT et OIM

Rapporteur : Hakima Haithar

#### Introduction

1. Conformément aux engagements énoncés dans le Pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières (GCM), y compris le principe directeur d'une « approche de l'ensemble de la société » pour la mise en œuvre, le suivi et l'examen du GCM, et en vue du premier examen régional africain de la mise en œuvre du Pacte mondial en août 2021, l'organisation internationale du travail (OIT), l'organisation mondiale de la santé (OMS), l'organisation internationale pour les migrations (OIM) et la Commission de l'Union africaine (UA), en coordination avec le Réseau national des Nations Unies sur les migrations (UNNM) ont organisé conjointement une consultation multilatérale avec toutes les parties prenantes concernées sur le domaine thématique 3 « Soutenir l'intégration des migrants et leur contribution au développement » afin d'assurer un engagement des parties prenantes transparent, inclusif, diversifié et significatif et la participation durant le processus d'examen.
2. Avec la participation des différentes parties prenantes, la réunion en ligne organisée le jeudi 1er juillet 2021 était une consultation inclusive et multilatérale. Plus de deux cent dix-huit participants, dont des organisations de la diaspora, des universités, des médias, des organisations dirigées par des enfants et des jeunes, des organisations de la société civile, des organisations de femmes, des institutions nationales des droits de l'homme et des syndicats ont contribué à la discussion. La consultation des parties prenantes s'est concentrée sur les objectifs suivants du GCM:
  - Objectif 14: Améliorer la protection, l'assistance et la coopération consulaires tout au long du cycle migratoire,
  - Objectif 15: Donner accès aux services de base aux migrants,
  - Objectif 16: Donner aux migrants et aux sociétés les moyens de réaliser la pleine inclusion et la cohésion sociale,
  - Objectif 19: Créer les conditions pour que les migrants et les diasporas contribuent pleinement au développement durable dans tous les pays,
  - Objectif 20: Promouvoir des transferts de fonds plus rapides, plus sûrs et moins chers et favoriser l'inclusion financière des migrants et

- Objectif 22: Mettre en place des mécanismes de transférabilité des droits à la sécurité sociale et des prestations acquises.
3. La consultation consistait en une ouverture d'une séance plénière, suivie de discussions de groupe et d'un résumé de la journée.

### **Séance d'ouverture**

4. La consultation a commencé par des remarques de bienvenue de la CEA et de l'UNMN.
5. **Mme Thokozile Ruzvidzo**, représentante de la CEA, représentant l'OIM, l'UA et le Royaume du Maroc a remercié les organisateurs. Elle a encouragé les participants à s'engager dans le discours de la journée. Elle a mentionné les contributions des migrants aux objectifs discutés comme étant très cruciales pour le Pacte mondial et veillera à ce que le récit africain soit correctement reflété et rapporté. Elle a souligné que le protocole sur la libre circulation était essentiel à la réalisation du programme prospère de l'Afrique, en particulier compte tenu des sentiments anti-migrants croissants dans le monde. Elle a évoqué la nécessité de politiques appropriées en matière de travail et de migration, ainsi que la levée des barrières restrictives. Elle a souligné que le discours mondial avait tendance à criminaliser la migration et la mobilité, avec des preuves montrant que les régimes frontaliers libéraux ont tendance à conduire à plus de retours, des voyages sûrs et l'abus des migrants limite l'accès à des droits fondamentaux simples tels que la mobilité et l'accès à la santé de base et les prestations sociétales.
6. **Mme Monami Maulik**, du Secrétariat de l'UNMN, a présenté le GCM, ses objectifs et les principes qui le guident. Elle a discuté des progrès et de la mise à jour du réseau, du MMPTF, de la plateforme de connaissances et elle a partagé les dates de l'IMRF. Elle a encouragé les participants à envoyer des soumissions écrites de leurs évaluations et recommandations à l'UNMN. Les soumissions seront affichées sur la page Web de l'examen régional et alimenteront l'IMRF.

### **Séance 1: Discussion de groupe**

7. Le panel de discussion a été animée par le **professeur Davide Mosca**, professeur agrégé honoraire, University College London (UCL). Il a fait l'éloge du GCM en tant que cadre de responsabilisation et a encouragé des discussions ouvertes sur les objectifs. Il a présenté les différents panélistes qui ont partagé leurs expériences et a évalué les défis et opportunités des progrès réalisés en Afrique.
8. **M. Charles Munyao**, directeur adjoint des services de migration et secrétaire de la coordination nationale des migrations du Kenya a abordé le thème 1, qui portait sur l'objectif 14 du Pacte mondial (*protection consulaire, assistance et coopération tout au long du cycle migratoire*). Il a souligné le rôle des services consulaires qui comprenaient la protection, l'assistance et la coopération. En tant que pays, le Kenya a commencé à déplacer les services consulaires là où ils sont nécessaires plutôt que dans les capitales. Il a également noté que les principaux domaines de préoccupation des citoyens étaient liés au travail et que le pays compte désormais des attachés du

travail dans les bureaux consulaires, en particulier au Moyen-Orient. Le pays a également renforcé la protection par le biais d'accords de travail avec les pays vers lesquels les citoyens se rendent principalement. Bien que certains progrès aient été réalisés, les défis incluent : (i) Les citoyens sans papiers du pays de destination ne s'enregistrent pas auprès des bureaux consulaires, ce qui rend la protection difficile et conduit à des données inadéquates sur la diaspora ; (ii) la capacité insuffisante des bureaux consulaires, car en moyenne le bureau comptait un consulat par poste diplomatique, ce qui n'est pas suffisant dans les pays comptant un grand nombre de citoyens ; (iii) l'allocation budgétaire et le personnel sont également un autre défi ; (iv) le manque de coopération entre les États membres a également conduit à la duplication des services consulaires ; (v) des informations erronées sur la raison du voyage des citoyens rendent également difficile pour le consulat de soutenir ses citoyens de manière adéquate. Il a terminé sa séance avec **les recommandations ci-dessous pour l'amélioration des services consulaires** :

- Il est nécessaire de conclure des accords de travail bilatéraux avec les pays d'accueil afin de renforcer le cadre réglementaire des agences pour l'emploi ;
- Les gouvernements doivent déployer du personnel supplémentaire pour les missions dans les pays à forte concentration de citoyens ;
- La nécessité de développer un cadre pour la transférabilité et la portabilité des prestations de sécurité sociale et ;
- Mettre en œuvre des stratégies visant à renforcer le dialogue constructif et à mener une éducation civique entre les citoyens à l'étranger et les autres parties prenantes afin de créer une meilleure compréhension pour un engagement mutuel.

9. **Mme Annika Lenz** d'ONU-Habitat a abordé le thème 2 de la consultation (accès aux services de base pour les migrants, inclusion et cohésion sociale). Ce thème couvrait l'*Objectif 15 : fournir un accès aux services de base pour les migrants* et l'*Objectif 16 : Donner aux migrants et aux sociétés les moyens de réaliser la pleine inclusion et la cohésion sociale*. Elle a souligné que l'accès aux soins de santé, à l'eau, à l'assainissement, au logement et à l'éducation sont des droits humains fondamentaux et ne devraient jamais être limités. Cependant, les migrants du monde entier ont du mal à réaliser ces droits humains. On estime que dans 30 ans, les villes d'Afrique doubleront de taille, les migrations internes augmenteront également. La fourniture de services en matière de migration est la responsabilité des autorités locales dans les villes où l'accès aux services tend à être meilleur. Cependant, en Afrique, la plupart des migrants vivent dans des bidonvilles. La majeure partie de la croissance urbaine en Afrique se produira également dans les villes, ce qui est problématique car les infrastructures financières sont insuffisantes et le manque de volonté politique et les lacunes en matière de données restent problématiques car la cartographie des programmes financiers et de services nécessaires devient incertaine. Le défi pour accéder aux services comprend le logement avec des migrants touchés de manière disproportionnée par l'itinérance vivant dans des logements insalubres tels que des bidonvilles et dans des logements surpeuplés. Les migrants sont également plus

touchés par les expulsions forcées, et ils ont tendance à être séparés spatialement dans des zones où les services publics sont médiocres et qui ne sont pas bien reliés aux autres parties de la ville. Les barrières financières et les longues distances empêchent de nombreux migrants de rechercher des soins. Pour les sans-papiers, la situation est d'autant plus difficile qu'ils craignent tout contact avec les autorités ou les institutions officielles.

#### **Recommandations :**

- Les migrants devraient être inclus dans le travail de collecte de données pour aider à la création d'espaces publics sûrs et inclusifs ;
- Les villes doivent planifier à l'avance la croissance de la population migratoire ;
- Les droits au logement et à la propriété doivent être renforcés pour aider les migrants à bénéficier d'un espace plus stable et formel dans la société et ;
- Les autorités locales doivent installer des infrastructures politiques plus stables pour les personnes déplacées.

10. **Ms. Almaz Negash**, directrice générale du Réseau de la diaspora africaine a parlé du thème 3 qui traite de l'objectif 19 du GCM (*créer des opportunités pour que les migrants et les diasporas contribuent pleinement au développement durable dans tous les pays*) et de l'objectif 20 (*promouvoir un transfert de fonds plus rapide, plus sûr et moins cher et favoriser l'inclusion financière des migrants*). Elle a souligné les contributions apportées par les migrants dans les sociétés dans lesquelles ils vivaient. Elle s'est focalisée sur les migrants vivant aux États-Unis. La recherche de Africa Diaspora Network a révélé que dans l'ensemble, les immigrants noirs d'Afrique sont plus susceptibles d'avoir un diplôme universitaire ou supérieur que les Américains. Elle a souligné que les migrants ne prenaient pas mais donnaient à la fois à leur pays d'accueil et à leur pays d'origine. Aux États-Unis, les Africains ont contribué à hauteur de 36 milliards de dollars en impôts. En 2020, les envois de fonds vers l'Afrique subsaharienne ont atteint 42 milliards de dollars, un montant trois fois supérieur à l'aide étrangère au continent. Elle a imploré les gouvernements africains de mieux traiter les Africains sur le continent et c'est ainsi qu'ils obtiendraient le respect qu'ils méritent ailleurs.

#### **Recommandations :**

- Harmoniser la réglementation du marché des envois de fonds, réduire les coûts de transaction et accroître l'interopérabilité de l'infrastructure des envois de fonds ;
- Établir des cadres politiques et réglementaires propices qui favorisent un marché des envois de fonds compétitif et innovant ;
- Établir des cadres politiques et réglementaires propices qui favorisent un marché des envois de fonds compétitif et innovant ;

- Développer des programmes et des instruments pour promouvoir les investissements des expéditeurs de fonds dans le développement local et l'entrepreneuriat ;
- Permettre aux femmes migrantes d'accéder à une formation sur l'alphabétisation financière et sur des systèmes formels de transfert de fonds, ainsi qu'à ouvrir un compte bancaire et ;
- Donner accès et développer des solutions bancaires et des instruments financiers pour les migrants.

11. **Mme Samia Kazi Aoul**, de l'OIT, est intervenue sur le thème 4 de la consultation (*portabilité des droits et prestations de sécurité sociale*), qui porte sur l'objectif 22 du GCM (*établir des mécanismes de transférabilité des droits de sécurité sociale et des prestations acquises*). Elle a informé les participants que la protection sociale, ou la sécurité sociale est un droit humain et se définit comme l'ensemble des politiques et programmes conçus pour réduire et prévenir la pauvreté et la vulnérabilité tout au long du cycle de vie. La portabilité des droits et prestations de sécurité sociale nécessite une coopération entre les pays d'accueil et d'origine. Elle a observé qu'en Afrique le nombre de ratifications des conventions de l'OIT était faible. Cependant, malgré le faible nombre, 71 % des pays africains ont assuré l'égalité de traitement en matière de sécurité sociale malgré l'absence de ratification. La couverture des protections sociales en Afrique reste limitée avec seulement 18% de la population couverte par des prestations de protection sociale. L'Afrique du Sud a la sécurité sociale la plus complète du continent, mais différents pays ont des degrés variables de sécurité sociale, certains avec uniquement des soins médicaux, le chômage ou la vieillesse.

#### **Recommandations :**

- Établir ou étendre des systèmes de protection sociale complets, adéquats et durables pour tous les travailleurs, y compris les travailleurs migrants ;
- Ratification et mise en œuvre des conventions et recommandations pertinentes de l'OIT ;
- Conclusion et application d'accords de sécurité sociale (bilatéraux/multilatéraux) ;
- Adoption de mesures unilatérales, y compris la garantie de l'égalité de traitement ou la mise en place de socles nationaux de protection sociale ;
- Inclusion de dispositions de sécurité sociale dans les accords bilatéraux de travail (BLA) ou les protocoles d'accord (MoU) ;
- Des mesures complémentaires pour aborder les questions liées aux obstacles administratifs, pratiques et organisationnels rencontrés par les travailleurs migrants et ;
- Considérations de genre, besoins de groupes spécifiques, dialogue social.

#### **Séance 2: Consultation ouverte en plénière**

12. Au cours de la deuxième Séance de consultation, les participants ont partagé leurs expériences, défis et recommandations pour la revue continentale africaine qui se

tiendra du 31 août au 1er septembre 2021. Quatre groupes ont été constitués pour discuter des objectifs de la consultation.

**13. La discussion du groupe 1 a été animée par Ernest Dabire**, conseiller principal/suivi de la réponse, bureau régional africain de l'OMS.

- Les participants ont discuté de la nécessité d'impliquer les partenaires sociaux, les employés et les organisations de travailleurs. Ils ont souligné la nécessité de trouver des moyens de garantir des opportunités de faire participer les parties prenantes essentielles pour garantir que les décisions politiques soient prises de manière consultative. Il a été fait référence à la nécessité d'un dialogue social et d'un accès aux travailleurs migrants pour s'organiser, ainsi qu'à la possibilité d'exercer leurs droits. Le rôle positif de l'OIT a été mentionné pour son rôle de rassembleur.
- La santé et la nutrition étaient des préoccupations notées par les participants. La nécessité d'une collaboration entre les différents secteurs a été mentionnée ainsi que le rôle des ONG pour garantir l'accès à la santé pour les migrants. Les participants ont en outre souligné l'importance de donner aux migrants les moyens de faire partie des sociétés d'accueil. Il y a eu une discussion sur le manque de bonne gouvernance en matière de migration et de santé sur le continent. Les effets de Covid-19 en sont un exemple, des milliers de migrants étant restés bloqués et exclus de l'aide. La nécessité d'inclure les migrants dans la planification a été en outre soulignée.
- Les défis rencontrés par les migrants en Ouganda pendant la période de Covid-19 ont été partagés et comprenaient la violence sexiste, les mouvements clandestins, les abus aux frontières et les effets que cela a eu sur les plans économique, social et spirituel.
- Une bonne pratique a été partagée par le Ghana où les syndicats ont joué un rôle important dans la protection des droits des travailleurs migrants. Il a été suggéré que l'ONU continue de travailler avec les syndicats pour la protection des droits des travailleurs.

**14. La discussion du groupe 2 a été animée par Jason Theede**, spécialiste régional de la mobilité de la main-d'œuvre et du développement humain, bureau régional de l'OIM pour l'Afrique australe

- Les participants ont discuté sur la résilience des migrants, avec plus de 42 milliards de dollars américains envoyés comme envois de fonds vers l'Afrique qui a été enregistré par la Banque mondiale. Une attente d'augmentation des envois de fonds en 2021 a également été mentionnée, notant l'important afflux financier vers les pays en développement. Il y a également eu une augmentation du nombre de migrants qui se sont inscrits pour des transferts numériques, avec une augmentation attendue de 2,5% cette année. Cela est évident à travers des exemples comme la Banque centrale de Gambie qui a enregistré une augmentation de 20 %, et la Banque centrale du Kenya qui a enregistré une augmentation de plus de 10 %, signifiant ainsi une augmentation de l'utilisation des canaux formels.

- Les cadres juridiques ont été soulignés comme importants et propices pour les enfants, ainsi que les défis d'intégration rencontrés en raison des barrières linguistiques. Les organisations de la société civile ont continué à fournir des services de santé aux jeunes filles et aux femmes, afin d'assurer un accès similaire aux citoyens. Bien que des efforts aient été faits par la société civile, l'absence d'assistance des services sociaux et des ambassades était visible, en particulier avec les enfants migrants séparés ou non accompagnés. La nécessité d'améliorer les conditions pour les enfants migrants et d'un mécanisme africain qui protège les droits des enfants migrants a été soulignée.
- Une bonne pratique a été partagée par l'Ouganda avec la constitution reconnaissant les droits de demander l'asile en Ouganda sans discrimination, ainsi que le rôle du ministère du Travail et du Développement social pour protéger, promouvoir les cultures, les traditions et les coutumes en vertu de la constitution.

**15. La discussion du groupe trois a été animée par Felicitas Mukurarinda, chef du projet d'appui à l'Union africaine sur les migrations et les déplacements, bureau de la GIZ AU-Addis Abeba**

- Les participants ont fait référence à l'importance des autorités consulaires en ce qui concerne le respect des droits de l'homme, les identités juridiques, ainsi que le renforcement de l'assistance et de la coopération en matière de protection consulaire tout au long du cycle migratoire.
- Les participants ont souligné la nécessité de créer des politiques pouvant être adoptées par l'Afrique en tant que continent et ont souligné la nécessité d'apprendre du Moyen-Orient en tant que l'une des destinations privilégiées pour les migrants, en traitant régulièrement ces questions. Il a également été demandé aux organisations d'inclure les migrants dans leur travail, d'influencer l'intégration des migrants, ainsi que de faciliter la collecte de données concernant les migrants. Ils ont également noté la nécessité d'éduquer les gens sur les migrants et la migration.
- Les participants ont également fait référence à la désintégration en tant que problème, soulignant que plus l'Afrique est désintégrée, plus les Africains sont maltraités dans la migration de travail. Ils ont également décrit le besoin de négociations pour la migration de la main-d'œuvre, les droits de l'homme et le besoin d'un consensus au niveau régional, pour que les changements aient un impact sur tout le monde. Une demande a également été faite à l'ONU et à l'OIM pour aider et intervenir dans les cas où de jeunes migrants sont emprisonnés et tués dans le monde.

**16. La discussion du groupe quatre a été animée par Gloria Moreno-Fontes Chammartin, spécialiste régional de la migration et de la mobilité de la main-d'œuvre, Bureau régional de l'OIT pour l'Afrique :**

- Les participants ont parlé de la protection sociale des travailleurs migrants, faisant référence au paragraphe 38 du GCM. Ils ont également souligné l'importance pour les États membres de s'engager pour aider les travailleurs migrants aux niveaux de compétence nécessaires pour avoir accès à la protection sociale dans les pays de destination, ainsi qu'à des bénéficiaires.
- La mise en place de systèmes nationaux de protection sociale non discriminatoires alignés sur la recommandation 202 de l'OIT sur les flux de protection sociale a été recommandée et des accords de sécurité sociale bilatéraux, régionaux ou multilatéraux réciproques sur la transférabilité des prestations acquises pour les travailleurs migrants.
- D'autres recommandations ont été formulées pour intégrer des dispositions sur la transférabilité des droits et des prestations acquises dans les cadres nationaux de sécurité sociale et désigner des pays points focaux pour le transit et la destination qui facilitent les demandes de transférabilité des migrants.
- Des contributions ont également été apportées en ce qui concerne le manque de cohérence de la protection sociale sur le continent. Cependant, le Kenya a été acclamé comme un pays ayant une bonne pratique sur la cohérence et l'alignement de ses lois avec les réalités actuelles de la protection sociale.
- L'absence d'accords entre les pays d'Afrique centrale a été évoquée. Le facilitateur a également souligné le taux élevé de mobilité en Afrique de l'Ouest, rappelant également les accords de sécurité sociale signés entre le gouvernement français et les États d'Afrique du Nord et de l'Ouest. Le facilitateur a en outre souligné la nécessité pour les pays d'agir sur cette question, ainsi que de s'assurer que les lois sur la sécurité sociale rendent les nationaux et les non-nationaux égaux.
- Le facilitateur a également réfléchi sur l'importance de la migration en tant que droit de l'homme. Elle a mentionné les avantages des migrants comme non pas une allocation ou un excédent mais simplement une partie intégrante de la prospérité partagée dans tous les pays. Améliorer la situation de l'Afrique a été vu comme priorité, soulignant les échecs des gouvernements, faisant appel aux pays à travailler avec les entreprises organisées pour lutter contre le travail des enfants, augmenter la productivité et partager les bénéfices.
- Il y avait un appel pour faire plus de plaidoyer pour la visibilité, plus de sensibilisation en ce qui concerne l'influence des gouvernements sur les questions de santé. Il a également été mentionné qu'il y a un besoin d'améliorer la coopération et la collaboration, et d'adapter les changements, les soins et les services. Ils ont également souligné la nécessité d'accroître le partage d'informations pour améliorer les processus conjoints, pour améliorer les droits et la protection, en soulignant la nécessité de prêter attention aux faibles systèmes de protection sociale de l'Afrique.

**Séance de synthèse du groupe/Principaux points à retenir :**



- L'Afrique peut apprendre de l'approche de l'ASEAN en matière de migration de la main-d'œuvre pour avoir de meilleures mesures de protection pour les travailleurs migrants dans les pays de destination.
- Même s'il existe des points de départ solidifiés entre les États membres de l'Union africaine à travers la commission économique régionale, il est également nécessaire de créer un « processus conjoint africain » pour promouvoir les droits et la protection du travail.
- La ratification du Protocole de libre circulation de l'Union africaine doit augmenter parmi les États membres pour permettre la liberté de circulation en Afrique.
- Il est nécessaire d'augmenter les activités de renforcement des capacités pour lutter contre/prévenir la traite des personnes.
- Il est nécessaire d'accroître le partage d'informations, avec une distinction claire entre la lutte contre la traite et le trafic de migrants.

### Observations finales

17. Le professeur Davide Mosca, professeur agrégé honoraire, University College London, Londres (UCL), Phumza Manqindi, de l'UA et Michela Martini, spécialiste régionale principale de la santé migratoire, bureau régional de l'OIM pour l'Est et la Corne de l'Afrique ont conclu la réunion.
18. **Le professeur Davide Moska, OIM**, a remercié les panélistes, les animateurs, les preneurs de notes et les participants pour la contribution et les discussions fructueuses. Il a demandé aux participants de partager toute autre contribution qu'ils pourraient avoir avec les représentants concernés pour s'assurer que toutes les contributions de l'institution sont prises en compte dans le rapport mondial.
19. **Phumza, Bureau de liaison de l'UA**, a été encouragé par le fait que les États membres avaient soumis leurs rapports bien que le GCM ne soit pas contraignant, 22 rapports ont été reçus au niveau régional sur la mise en œuvre du GCM. Les réunions d'examen seront l'occasion pour les régions de partager ce qu'elles ont constatés, leurs préoccupations et leurs progrès. Les parties prenantes ont été encouragées à partager leurs soumissions écrites en vue de la réunion continentale qui aura lieu du 31 août au 1er septembre 2021 et offrira en outre aux parties prenantes l'occasion de faire part de leurs progrès dans la mise en œuvre du GCM sur le continent.
20. **Michaela Martini, OIM**, a informé les participants que la consultation était une opportunité pour les parties prenantes africaines de contribuer à une échelle mondiale sur la question de la migration. Elle a souligné le plaidoyer, la collaboration et la cohésion comme étant des domaines clés pour le continent. Elle a encouragé une approche multilatérale continue aux niveaux national et international. Elle a mentionné la santé comme une composante de la migration qui ne devrait pas être

compromise mais être une priorité pour garantir que les migrants puissent contribuer socialement et économiquement à leurs pays de destination.

### **Conclusion**

La réunion s'est avérée très utile et a montré l'existence d'opportunités pour les parties prenantes africaines de contribuer au reportage mondial, signifiant le début d'une voie percutante vers le développement en Afrique.